

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Séance du 1^{er} septembre 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

Mme C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

N° 1

OBJET :

ASSURANCE

**AVENANT DE
PROLONGATION**

**CONTRAT
DOMMAGES AUX
BIENS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

13 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

13 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°3 du 24 mars 2016 autorisant le Bureau communautaire notamment, en son paragraphe G lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la passation de tous les avenants aux marchés autres que ceux pour lesquels cette prise de décision a été déléguée au Président aux alinéas 14), 15) et 16) »

Vu le Code des assurances,

Vu l'appel d'offre « souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers » référencé AO2012.10, d'une durée de 4 ans (du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2016), dont le titulaire est MMA Espace Assurances, place Louis Blanc BP 40407 – 03304 CUSSET CEDEX,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 07/07/2016 donnant un avis favorable à la passation d'un avenant de prolongation,

Considérant qu'un nouveau périmètre intercommunal emporte fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise (CCMB) et de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Considérant dès lors qu'il est apparu judicieux de prolonger la durée du contrat actuel d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2017, afin de mieux définir les besoins de la nouvelle entité en collectant l'ensemble des informations inhérentes à ce nouveau périmètre, et ainsi de pouvoir intégrer les contrats de la CCMB aux contrats existants,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'approuver la prolongation de l'appel d'offre « souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens mobiliers et immobiliers », référencé AO2012.10, pour la période du 01/10/2016 au 30/09/2017,
- De donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant ci-joint et tous documents s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

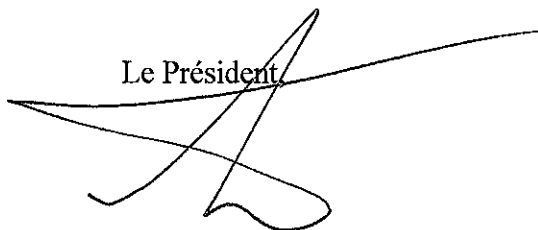
- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 1^{er} septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président



Claude MALHURET

Effet : 01/10/2016

COM VICHY VAL D'ALLIER

Contrat N°115 551 198

PROPOSITION AVENANT

Prolongation de contrat pour la période du 01/10/2016-30/09/2017

A compter du 01/10/2016, les conditions du contrat n°115 551 198 sont modifiées ainsi :

Superficie connue soit 138 082 m² taux 0.455 euros = 62 827.31 euros

Assainissement 49 866 073 x 0.0759% = 37 848.35 euros

- D'où une Cotisation TTC portée à 100 675.66 €

Sans autres modifications aux conditions du contrat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - ASSURANCE - AVENANT DE PROLONGATION - CONTRAT
DOMMAGES AUX BIENS

.....
Date de décision: 01/09/2016

Date de réception de l'accusé 13/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 01SEP2016_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160901-01SEP2016_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20160901-01SEP2016_1-DE-1-1_1.pdf)

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

N° 2

OBJET :

**CONVENTION
D'ENTRETIEN
D'ESPACES VERTS
COMMUNAUTAIRES**

**AVENANT N°1
ZAC DU COQUET
SAINT-GERMAIN
DES FOSSES**

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

Mme C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

12 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 18,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

.../...

Séance du 1^{er} septembre 2016

Vu le marché n°2015.13 du 8 août 2015, conclu avec la société Paysage Bertrand sise 3 rue du Domaine Barrière à Créchy (03150), relatif à l'entretien des espaces verts de la zone d'activités du Coquet à Saint-Germain-des-Fossés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 7 juillet 2016,

Considérant la nécessité d'intégrer aux prestations du marché susvisé l'entretien d'un fossé situé sur les parcelles 453 ET 454,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°1 au marché n°2015.13 tel qu'annexé, portant le montant initial du marché à 4 908.00 €TTC,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer cet acte.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de Vichy Val d'Allier
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier, le 1^{er} septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

**MARCHE PUBLIC N°2015.13
AVENANT N°1**

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VICHY VAL D'ALLIER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
9 PLACE CHARLES DE GAULLE
CS 92956
03209 VICHY CEDEX
Tél: 04.70.96.57.00
Télécopie: 04.70.96.57.10

B - Identification du titulaire du marché public

PAYSAGE BERTRAND
3 rue Domaine de Barrière
03150 CRECHY
Tél: 06 85 60 16 31
Siret 790 956 635 00011

C - Objet du marché public

☒ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Entretien des espaces verts communautaires dans le cadre d'une démarche développement durable

Marché n°2015.07-14 :

- Lot 7 : Zone d'activités du Coquet à Saint-Germain-des-Fossés

☒ Date de la notification du marché public : 8 août 2015

☒ Durée d'exécution du marché public : 1 an reconductible 2 fois 1 an

☒ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 580.00 €
- Montant TTC : 4 296.00 €
-

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer la prestation suivante :

- Nature : entretien fossés entre parcelle 453 ET 454
- Périodicité : 2 fois par an
- Prix global et forfaitaire par intervention : 255.00 €HT

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 510.00 €
- Montant TTC : 612.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14.25 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 090.00 €
- Montant TTC : 4 908.00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A : , le

Signature

Le Conseiller Délégué à la Commande Publique

M. Michel Guyot

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - CONVENTION D'ENTRETIEN D'ESPACES VERTS
COMMUNAUTAIRES - AVENANT N° 1 ZAC DU COQUET SAINT-GERMAIN
DES FOSSES

.....

Date de décision: 01/09/2016

Date de réception de l'accusé 12/09/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 01sep2016_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160901-01sep2016_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....

Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20160901-01SEP2016_2-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Séance du 1^{er} septembre 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

Mme C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

N° 3

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**DECHETERIE DE
CUSSET**

**MISE A
DISPOSITION DE
CONTENANTS DE
STOCKAGE ET
EVACUATION DES
DECHETS PRODUITS
LOT N°1**

AVENANT N°1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le :

12 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier,

.../...

Vu la décision n°2014.214 du 23 décembre 2014 ayant attribué le marché de mise à disposition de contenants de stockage et évacuation des déchets produits par la déchèterie de Cusset (hors DMS) dans le cadre d'une démarche de développement durable à la société VEOLIA propreté - ONYX Auvergne Rhône-Alpes, domiciliée 216, avenue Jean Mermoz 63039 CLERMONT-FERRAND Cedex 02, pour une durée de 1 an reconductible 2 fois un an à compter du 1er janvier 2015 soit jusqu'au 31 décembre 2017,

Considérant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier de reconduire le marché précité pour une durée de 9 mois (au lieu de 12 mois) soit du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2017 afin de faire correspondre la date de fin de marché sur celle du marché de collecte des déchets au porte à porte,

Considérant que cette reconduction ne bouleverse pas l'économie générale dudit marché ni son objet,

Propose au Bureau Communautaire de signer avec la société ONYX un avenant n° 1 au contrat actuel, dans les conditions sus exposées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- décide la conclusion d'un avenant n°1 au contrat n°AO2014-20 conclu avec la société ONYX afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 septembre 2017,

- donne mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer tous les documents liés à la présente décision et notamment l'avenant n°1 correspondant,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à VICHY, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 1^{er} septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président


Claude MAIHURET

**DECHETERIE DE CUSSET : MISE A DISPOSITION DE
CONTENANTS DE STOCKAGE ET EVACUATION DES
DECHETS PRODUITS DANS LE CADRE D'UNE
DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
AVENANT N° 1 au marché n° A0 2014 20**

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

VICHY VAL D'ALLIER - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS 92 956 - 03209 VICHY Cedex
Tél. : 04 70 96 57 00 – Fax : 04 70 96 57 10

Représentée par son Vice-Président en charge de l'Administration Générale :
Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

**ONYX VEOLIA Auvergne Rhône Alpes – 216, avenue Jean Mermoz – 63039 CLERMONT
FERRAND Cedex 02**

Représenté par son Directeur de Territoire :
Monsieur THUILLIER Franck

B. Renseignements concernant le marché

***Objet du marché : MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS DE STOCKAGE ET
EVACUATION DES DECHETS PRODUITS PAR LA DECHETERIE DE CUSSET (HORS DMS)
DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.***

N° du marché : AO 2014-20

Date du marché : 2 janvier 2015

Notifié le : 2 janvier 2015

Durée contractuelle du marché : 1 an reconductible 2 fois 1 an.

Montant HT : 257 303.72 € H.T.

Montant TTC : 283 034.09 € T.T.C.

Référence de la décision autorisant la signature de l'avenant : décision n°2016-108 du 27 juin 2016

C. Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de reconduire le marché pour une durée de 9 mois (au lieu de 12 mois) soit du 1 janvier 2017 au 30 septembre 2017 afin de caler la date de fin de marché sur celle du marché de collecte des déchets au porte à porte.

ARTICLE 2 : Prise de l'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.
L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

D. Signatures des parties

A Vichy,..... , le/../2016

Le Titulaire,

Le Conseiller Délégué à la Commande Publique

Monsieur Michel GUYOT

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A Vichy..... , le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DECHETERIE DE CUSSET -
MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS DE STOCKAGE ET EVACUATION
DES DECHETS PRODUITS LOT N° 1 - AVENANT N° 1

.....
Date de décision: 01/09/2016

Date de réception de l'accusé 12/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 01sep2016_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160901-01sep2016_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20160901-01SEP2016_3-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

Séance du 1^{er} septembre 2016

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 4

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

ASSAINISSEMENT

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

**MARCHE A BONS DE
COMMANDE**

formant la majorité des membres en exercice.

**PRESTATIONS DE
CURAGE, NETTOYAGE
ET INSPECTION DES
RESEAUX ET
OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT**

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

Mme C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

AVENANT N°1

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

12 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°19 du 26 juin 2014 approuvant l'attribution du marché de curage, nettoyage et inspection des réseaux et ouvrages d'assainissement à la société SRA SAVAC, domiciliée ZI Saint Eloi – BP 12 – 58027 NEVERS cedex, passé pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour 1 an,

.../...

Considérant la nécessité pour Vichy Val d'Allier d'assurer l'exploitation des postes de refoulement et réseaux et d'inclure les prestations de nettoyage et de curage des ouvrages d'assainissement de Vichy, prestations non prévues initialement, dans le cadre d'un programme préventif,

Considérant que le coût de ces prestations supplémentaires s'élève à 40 000 € HT / an,

Considérant que le montant maximum initial annuel du marché est donc ramené de 400 000 € H.T. à 440 000.00 € H.T.

Propose au Bureau Communautaire :

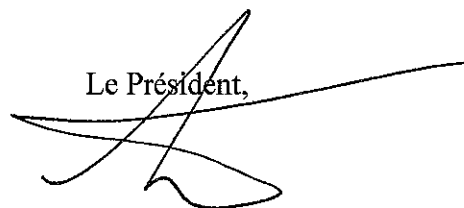
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°AO2014-18,
- de donner mandat au Président ou au Vice-Président délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 1^{er} septembre 2016.
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET

AVENANT N° 1 AU MARCHE AO 2014.18
PRESTATIONS DE CURAGE, NETTOYAGE ET INSPECTION DES
RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE VICHY VAL D'ALLIER

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

VICHY VAL D'ALLIER - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle
CS92956
03209 VICHY Cedex
Correspondant : M le Président
04.70.96.57.00

Représenté par Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

SRA SAVAC Direction Centre Z.I. Saint Eloi B.P.12 58027 NEVERS CEDEX
Représenté par
Monsieur Jean-Yves AUCLAIR, Directeur Région Centre-Est

B. Renseignements concernant le marché

*Objet du marché : PRESTATIONS DE CURAGE, NETTOYAGE ET INSPECTION DES RESEAUX ET OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE VICHY VAL D'ALLIER*

N° du marché : AO2014.18

Date du marché : 28 août 2014

Notifié le : 21 août 2014

Durée du marché : 1 an reconductible trois fois un an.

Montant initial annuel du marché :

Montant minimum HT : 200 000 Euros

Montant maximum HT : 400 000 Euros

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant : 1^{er} septembre 2016

C. Objet de l'avenant

Depuis février 2015, dans le cadre d'un programme préventif, Vichy Val d'Allier assure l'exploitation des postes de refoulement et réseaux incluant les prestations de nettoyage et de curage des ouvrages d'assainissement de Vichy. Ces prestations n'étant pas prévues dans le contrat initial, il est devenu nécessaire de les intégrer.

L'ensemble de ces modifications représente une plus-value de 40 000 € H.T. / an.

Le montant maximum initial annuel du marché est donc ramené de 400 000 € H.T. à 440 000.00 € H.T., représentant une augmentation de 10% du montant initial du marché.

D. Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 01/07/2016 dans les mêmes conditions que le marché de base.

E. Clauses et Conditions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

F. Signatures des parties

A, le

Le titulaire,

Monsieur le Directeur
(signature)

Le représentant de l'organisme compétent pour signer le marché
Le conseiller délégué à la Commande Publique

Michel GUYOT
(signature)

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - ASSAINISSEMENT - MARCHE A BONS DE COMMANDE -
PRESTATIONS DE CURAGE, NETTOYAGE ET INSPECTION DES RESEAUX
ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - AVENANT N° 1

.....
Date de décision: 01/09/2016

Date de réception de l'accusé 12/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 1SEP2016_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160901-1SEP2016_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20160901-1SEP2016_4-DE-1-1_1.pdf)

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

N° 5

**OBJET :
CANDIDATURE
TEPOS ET
DEMANDE DE
FINANCEMENT
AUPRES DE
L'ADEME**

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme E. CUISSET, Vice-Présidente

Mme C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-
Préfecture le :*

12 SEP. 2016

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 30 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012 approuvant le bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité sur les volets patrimoine, compétence et territoire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions annexé à la délibération n°16 et adopté par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Considérant la présentation en commission n°2 du 10 mai 2016 de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS) et concomitamment des suites à donner à la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),

Séance du 1^{er} septembre 2016

Considérant l'obligation réglementaire pour les communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants employant plus de 250 personnes de mettre à jour le bilan d'émissions des gaz à effet de serre tous les 3 ans,

Considérant les dispositifs d'accompagnement financier de l'Ademe pouvant aller jusqu'à 70%,

Considérant le coût de l'étude estimé à 50 000 euros HT,

Propose au Bureau Communautaire :

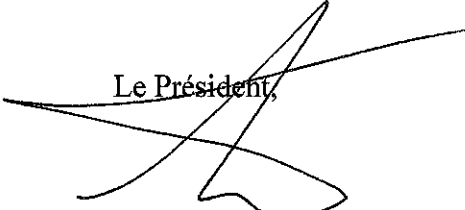
- de réaliser une étude pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise,
- de solliciter un accompagnement financier de l'Ademe,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2016,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier, le 1^{er} septembre 2016.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.


Le Président,
Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2016 - CANDIDATURE TEPOS ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES
DE L'ADEME

.....
Date de décision: 01/09/2016

Date de réception de l'accusé 12/09/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 01SEP2016_5

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160901-01SEP2016_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 5.pdf (003-240300426-20160901-01SEP2016_5-DE-1-1_1.pdf)